



CCAS d'ACHICOURT

Photo

Dossier de candidature

**« Bourse au Permis de conduire »
Année 2019**

Bénéficiaire

Nom : Epouse :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Situation familiale

Célibataire :

Marié :

Pacsé :

Situation Sociale

1. Condition de logement :

Autonome

Chez les parents

En foyer

Autres :

2. Ressources :

Familiales

Personnelles

Conjoint

Autres :

3. Situation scolaire : (joindre les justificatifs)

Lycéen

Etudiant

Niveau d'études :

4. Situation professionnelle :

- Salarié depuis : Quel type d'emploi :
- Demandeur d'emploi : inscrit à Pôle Emploi depuis le :
- Demandeur d'emploi : non inscrit à Pôle Emploi
- Demandeur d'emploi en suivi à la Mission Locale
- Apprentissage : Entreprise / ville :
- Formation professionnelle

Motif de la demande

- Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Candidature individuelle

- Oui
- Non

OU

Structure proposante

- Association :
- Service :

Avis de la structure :

.....

.....

Propositions de contre partie (Action humanitaire, sociale ou action communale)

.....
.....
.....

Informations complémentaires (que vous souhaitez donner)

.....
.....
.....

Documents à joindre obligatoirement

- Les photocopies des pièces suivantes :
 - Avis d'imposition et les 3 derniers bulletins de salaire
 - Justificatif de toutes ressources
 - Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, quittance de loyer)
 - Copie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
 - Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement
 - Contrat de travail
 - Justificatif de scolarité ou cursus universitaire
 - Copie de la carte d'inscription à Pôle Emploi ou attestation d'inscription à la Mission Locale + fiche de prescription
 - Attestation d'assurance de responsabilité civile
 - La Fiche « Contrepartie Bourse au Permis de Conduire »
 - La Fiche de Prescription (si concerné)

- Une photo d'identité récente

Rappel des conditions générales d'attribution

- avoir sa résidence principale à Achicourt
- être inscrit dans une auto-école conventionnée dans la liste suivante :
 - * ECF Agence Malbrancq – 1 Bd du Général de Gaulle – 62000 ARRAS
 - ou 72 avenue Lobbedez – 62000 ARRAS
 - * Auto-école Alain – 55 rue de la République – 62217 BEAURAINS
 - * Auto-école Christophe Poiteau – 101 avenue Jean Mermoz – 62000 DAINVILLE
- avoir moins de 26 ans au moment de la signature du contrat.

Remise du dossier : CCAS d'Achicourt

Date de dépôt du dossier :

Signature du demandeur*

Signature du représentant
de la structure proposante*

* Les signataires déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une « Bourse au Permis de conduire ».
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer plus facilement les bénéficiaires de la Bourse au Permis de Conduire. Les destinataires des données sont les services municipaux. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous devez vous adresser, par courrier, à l'attention de M. le Président du CCAS d'Achicourt – 4 Place Jean Jaurès – 62217 Achicourt

Fiche Contrepartie Bourse au Permis de Conduire

Afin de mieux cerner vos compétences et souhaits, merci de compléter ce document.

1. Coordonnées

Nom et prénom :

Téléphone personnel :

Courriel :@.....

2. Rappel du parcours scolaire et du projet de formation

Décrivez votre parcours scolaire et votre futur projet de formation (cursus, années d'études, spécialité choisie...)

.....
.....
.....
.....

3. Etes-vous titulaire de brevets ?

* BAFA

* Gestes Premiers Secours (AFPS, PSC1)

* Surveillant de baignade

* Brevet pour encadrement sportif : précisez :

4. Disponibilités

Vous ne connaîtrez probablement pas, au moment du dépôt du dossier, vos entières disponibilités. Nous vous demanderons donc de nous informer de tout changement.

* En semaine : quel jour et à partir de quelle heure ?

* Les vacances scolaires :

* Week end :

5. Compétences

* En informatique (Word, Exel, infographie, Internet...) :

* En sport :

* En soutien scolaire (dans quelle(s) matière(s)) :

.....

* Dans le domaine culturel (danse, chant, musique) :

* En animation (si oui, quel type d'animation) :

.....
.....

* Dans le domaine artistique (peinture, dessin) :

* Autres :

.....
.....

Faites-nous part de vos expériences professionnelles et associatives :

.....
.....
.....
.....
.....

6. Types de contreparties

Choisissez deux ou trois contreparties que vous souhaiteriez effectuer en tenant compte de vos disponibilités.

* Evénement sportifs

* Evénement culturel

* Evénement social (aide aux personnes âgées, Semaine Bleue)

* Animations sportives au sein des clubs sportifs (pendant les vacances scolaires, mercredi et samedi)

* Soutien scolaire (en semaine et en soirée)

* Autres :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

ATTENTION !

Ce présent dossier de candidature et à rendre complété, accompagné de toutes les pièces justificatives demandées AVANT LE MERCREDI 29 MAI 2019, à 11h30, au CCAS d'Achicourt

Tout dossier incomplet ou rendu après la date limite de dépôt ne sera pas accepté.

Charte des engagements entre le CCAS et le bénéficiaire de la « Bourse au Permis de Conduire »

Entre

M(me)Epouse :
né(e) leà
Demeurant
Code postal : Ville :

Et

Le CCAS d'Achicourt, représenté par son Président, Monsieur Pascal LACHAMBRE, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration du 27 Mars 2019.

Préambule

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes,

Considérant que l'obtention du permis de conduire contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant l'avis favorable des différentes instances (jury, commission technique...),

Considérant qu'il convient en conséquence, par la présente charte, d'attribuer une bourse au permis de conduire automobile, à Monsieur/Madame....., conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 27 Mars 2019,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Les signataires de la présente charte reconnaissent que la bourse attribuée constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnelle.

Ils considèrent que cette bourse repose sur une double démarche volontaire :

- Celle du bénéficiaire, qui s'engage à réaliser une activité à caractère humanitaire ou social et à suivre assidûment une formation au permis de conduire, formalisée par la signature de la présente charte ;
- Celle du CCAS qui octroie la bourse et qui suivra les actions concrètes et spécifiques réalisées par le bénéficiaire.

Ils s'engagent dans le cadre de la présente charte à mettre en oeuvre tous les outils de réussite visant à l'obtention du permis de conduire.

Article 2 : Les engagements du bénéficiaire

Monsieur/Madame, bénéficiaire de la bourse au permis de conduire d'un montant maximum de 400 €, devra s'inscrire dans une auto-école conventionnée, partenaire du dispositif dont la liste lui sera communiquée par le CCAS d'Achicourt pour suivre sa formation, intégrant les prestations suivantes : frais de constitution de dossier, pochette pédagogique, cours théoriques, examens blancs, une (des) présentation(s) à l'épreuve théorique du permis de conduire, des heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ, une (des) présentation(s) à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Toutes prestations supplémentaires seront à la charge du bénéficiaire.

Sous sa responsabilité exclusive, le bénéficiaire, Monsieur/Madame....., s'engage à :

- suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière et participer aux examens blancs,
- réaliser son activité à caractère humanitaire ou social dans les six mois suivant la signature de la présente charte,
- rencontrer régulièrement le CCAS de la ville d'Achicourt chargé du suivi.

Article 3 : Les engagements du CCAS de la ville d'Achicourt

Le CCAS de la ville d'Achicourt versera directement à l'auto-école la bourse d'un montant de 400 € accordée à Monsieur/Madame.....

Le CCAS de la ville d'Achicourt bénéficiera de tous les renseignements pertinents concernant le bénéficiaire de ladite bourse, Monsieur/Madame afin de l'aider au mieux dans son parcours d'obtention du permis de conduire automobile.

Article 4 : Dispositions spécifiques

Dès que Monsieur/Madame aura réussi l'épreuve théorique du permis de conduire, l'auto-école en informera par écrit le CCAS de la ville d'Achicourt qui versera à l'auto-école la somme correspondante à la bourse accordée.

En cas de non réussite à l'examen du code de la route dans l'année, à compter de l'inscription de Monsieur/Madame, il est convenu que la bourse et la charte seront annulées de plein droit.

Monsieur/Madame ne pourra prétendre à une indemnité, ni demander à la Ville le remboursement de sa contribution définie à l'article 3.

Article 5 : Dispositions d'ordre général

Les signataires de la présente s'engagent à veiller au respect de la présente charte.

Fait à Achicourt, le/...../2019

Le Bénéficiaire

Le Président du CCAS d'Achicourt